

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 191**21 février 2003****SOMMAIRE**

ABM Network Investments S.A., Luxembourg . . .	9159	Ecotechnology S.A., Luxembourg	9137
Acelux S.C.A. Holding, Luxembourg	9139	Ecotechnology S.A., Luxembourg	9138
Acelux S.C.A. Holding, Luxembourg	9140	EIM Holding Luxembourg S.A., Luxembourg	9158
Acropole International Holding S.A., Luxembourg	9128	EIM Participations Luxembourg S.A., Luxem-	
AD Valleo S.A., Luxembourg	9151	bourg	9157
(Stefan) Altmeyer, GmbH, Remich	9124	Enel Finance International S.A.	9124
Ambassadeur (Luxembourg) S.A., Luxembourg . .	9133	Enel Green Power Holding S.A.	9124
Arras Holding S.A., Luxembourg	9128	Enel Holding Luxembourg S.A.	9124
ATML Finauxa S.A., Foetz	9153	Equindus, S.à r.l., Rodange	9122
Audit Consulting S.A., Luxembourg	9133	Estimo S.A., Luxembourg	9157
Avrius S.A., Luxembourg	9159	Euro Derivate, Sicav, Luxembourg	9129
Ayrton S.A., Luxembourg	9127	Faber, S.à r.l., Grevenmacher	9155
Baxi, S.à r.l., Luxembourg	9144	Farei Holding S.A., Mondorf-les-Bains	9123
Beda Regiebau Luxembourg, GmbH, Greven-		Film Finances Services Luxembourg S.A., Luxem-	
macher	9123	bourg	9149
(De) Bei'ermann, S.à r.l., Clemency	9168	Fluviense S.A.H., Luxembourg	9134
Betafin Holding S.A., Luxembourg	9127	Fonlux S.A., Luxembourg	9151
Beth Holding S.A., Luxembourg	9126	Freiburg S.A.H., Luxembourg	9150
Boucherie Clement, S.à r.l., Remich	9123	General-Technic, S.à r.l., Howald	9124
(Le) Bourgeon S.A., Luxembourg	9133	Global Focus S.A.H., Luxembourg	9150
(La) Bresse S.A., Luxembourg	9134	Golden Bell Resort Investment S.A., Luxembourg	9149
Cabri Luxembourg, S.à r.l., Blaschette	9159	Hotelinvest S.A. Holding, Luxembourg	9146
California Lines Holding S.A., Luxembourg	9126	Hotelinvest S.A. Holding, Luxembourg	9148
Cap Grisnez S.A., Luxembourg	9126	HTM Consult S.A., Keispelt	9135
Capellen Invest S.A., Luxembourg	9148	Immembourg S.A., Luxembourg	9149
Capint S.A., Luxembourg	9126	Immofin Lux S.A., Luxembourg	9149
Carestin S.A., Luxembourg	9125	Indus-Net S.A., Luxembourg	9148
CGI Information Systems and Management Con-		Insinger Fund Administration (Luxembourg) S.A.,	
sultants S.A., Luxembourg	9154	Luxembourg	9130
CGI Information Systems and Management Con-		Intermecca S.A., Luxembourg	9153
sultants S.A., Luxembourg	9158	International Locations S.A., Luxembourg	9144
Cofinatrans S.A., Luxembourg	9125	ISI Holding S.A., Luxembourg	9152
Compagnie Auxiliaire de Participations Commer-		Jeruto Immobilière S.A., Luxembourg	9131
ciales S.A., Luxembourg	9125	Kevin Management S.A., Luxembourg	9150
Comptoir ISD S.A., Luxembourg	9125	Kramer Venture S.A., Luxembourg	9134
Coralis S.A., Luxembourg	9158	Krentz & Griffin, S.à r.l., Mamer	9156
Cortez Ventures S.A., Luxembourg	9151	Kuechengalerie, GmbH, Munsbach	9156
Dana, S.à r.l., Luxembourg	9128	Lansan S.A., Luxembourg	9152
Domus Fin S.A., Luxembourg	9144	Lar Investissements S.A., Luxembourg	9133
E.M.P. S.A., Windhof	9152	Leasecar S.A.	9156

Link Logistics S.A., Kehlen	9152	Red Star Line S.A., Luxembourg	9129
Luxteco International S.A., Luxembourg	9145	S.E.S.I., Société Européenne de Services Intégrés S.A.	9132
Luxteco International S.A., Luxembourg	9146	Sal. Oppenheim International S.A., Luxembourg . .	9140
M Design, S.à r.l., Medingen	9155	Sitav International S.A., Luxembourg	9123
M'En Fous S.A. Immobilien Verwaltungsgesellschaft S.A., Luxembourg	9132	Sitav International S.A., Luxembourg	9123
Majo Finanz Holding S.A., Luxembourg	9153	Sopafin S.A., Luxembourg	9154
Marwin Bau, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	9156	Spectracom Technologies Corporation of Europe S.à r.l.	9153
MC Bills Holding S.A., Luxembourg	9132	Take Over S.A., Luxembourg	9153
MCPS S.A., Luxembourg	9132	Technoconsult, S.à r.l., Differdange	9157
Murten Financière Holding S.A., Luxembourg . . .	9131	Tosseng, S.à r.l., Luxembourg	9155
Namaniso S.A., Luxembourg	9130	Transnico International Marina S.A., Luxembourg	9154
Nova Casa, S.à r.l., Luxembourg	9127	UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	9128
Obregon S.A., Luxembourg	9130	Valfond Mersch S.A., Mersch	9122
Oya S.A., Luxembourg	9129	Van Holder Finance Holding S.A., Luxembourg . .	9150
P.G.S. International S.A.	9155	Venus Enterprises Holding S.A., Luxembourg . . .	9150
Papeterie en gros Toepke, S.à r.l., Howald	9159	Wanig Holding S.A., Luxembourg	9131
Philimonte S.A., Luxembourg	9151	Wanig Holding S.A., Luxembourg	9134
Photo Or Cadre S.A., Beggen	9157	Xaret S.A., Luxembourg	9152
Piwel, S.à r.l., Bertrange	9158	Zean Europe, S.à r.l., Luxembourg	9164
Posada S.A., Luxembourg	9129	Zean Investments, S.à r.l., Luxembourg	9160
Professional Business Software, S.à r.l., Aspelt . . .	9154		
R/S/T Recycling Separation Technology Luxem- bourg S.A., Luxembourg	9127		

EQUINDUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rodange.
R. C. Luxembourg B 56.093.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 janvier 2003.

Signature.

(06612/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

VALFOND MERSCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 37, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 65.432.

1. Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg en date du 5 décembre 2002 que:

- les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la Société ont été délégués à Monsieur Thierry Rivez, qui portera le titre d'administrateur-délégué, avec pouvoir individuel de signature permettant d'engager la Société dans le cadre de la gestion quotidienne,

- la fonction de responsable qualité, est déléguée à Monsieur Bali Barume, qui portera le titre de directeur délégué à l'environnement, avec pouvoir individuel de signature permettant d'engager la Société dans le cadre de ses fonctions.

2. Il résulte de ce même conseil que le pouvoir de signature sur les comptes de la Société de Monsieur Pierre Ansay est supprimé avec effet immédiat.

3. Il résulte de ce même conseil que le pouvoir de signature est accordé aux personnes suivantes:

- A Monsieur Bali Barume, demeurant à L-9088 Ettelbrück, 166, rue de Walker et à Monsieur José Laforga, demeurant à F-60260 Lamorlaye, 2, allée de Saint-Hubert; ensemble constituant les signataires du Groupe 1,

- A Monsieur Manfred Bock, demeurant à L-3522 Dudelange, 11B, rue Emile Mayrisch, et à Monsieur Emmanuel Manfredi, demeurant à F-57300 Mondelange, 16, rue des Saules, ensemble constituant le Groupe 2.

Une personne du Groupe 1 et une personne du Groupe 2 ont le pouvoir de signer conjointement toutes opérations bancaires au nom et pour le compte de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 22, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06654/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

FAREI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5639 Mondorf-les-Bains, 26, rue des Prunelles.
R. C. Luxembourg B 45.979.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 98, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

(06213/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

BOUCHERIE CLEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 4, place du Marché.
R. C. Luxembourg B 72.584.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 14 janvier 2003, vol. 177, fol. 79, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(06468/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

BEDA REGIEBAU LUXEMBOURG, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 75.833.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 14 janvier 2003, vol. 177, fol. 79, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(06469/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

SITAV INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 31.451.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2003, vol. 578, fol. 77, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour SITAV INTERNATIONAL S.A.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(06589/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

SITAV INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 31.451.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2003, vol. 578, fol. 77, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour SITAV INTERNATIONAL S.A.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(06590/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

STEFAN ALTMEYER, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.885.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 14 janvier 2003, vol. 177, fol. 79, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(06470/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

GENERAL-TECHNIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 44, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 13.076.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 14 janvier 2003, vol. 177, fol. 79, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(06471/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

ENEL HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 65.911.

Conformément à la résiliation par la société ENEL HOLDING LUXEMBOURG S.A., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B n° 65.911, du contrat de domiciliation signé avec l'étude de Maître Henon Christel, en date du 30 juin 2001, il a été décidé de résilier ledit contrat avec effet au 1^{er} janvier 2003.

Fait à Luxembourg, le 16 janvier 2003.

C. Henon.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 18, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06476/720/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

ENEL FINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 60.086.

Conformément à la résiliation par la société ENEL FINANCE INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B n° 60.086, du contrat de domiciliation signé avec l'étude de Maître Henon Christel, en date du 30 juin 2001, il a été décidé de résilier ledit contrat avec effet au 1^{er} janvier 2003.

Fait à Luxembourg, le 16 janvier 2003.

C. Henon.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 18, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06477/720/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

ENEL GREEN POWER HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 78.987.

Conformément à la résiliation par la société ENEL GREEN POWER HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B n° 78.987, du contrat de domiciliation signé avec l'étude de Maître Henon Christel, en date du 17 novembre 2000,

il a été décidé de résilier ledit contrat avec effet au 1^{er} janvier 2003.

Fait à Luxembourg, le 16 janvier 2003.

C. Henon.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 18, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06478/720/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

COMPTOIR ISD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 60.375.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société COMPTOIR ISD S.A. de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06488/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

COFINATRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 58.140.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société COFINATRANS S.A. du L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06489/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

CARESTIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 56.396.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société CARESTIN S.A. du L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06492/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

COMPAGNIE AUXILIAIRE DE PARTICIPATIONS COMMERCIALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 67.945.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société COMPAGNIE AUXILIAIRE DE PARTICIPATIONS COMMERCIALES S.A. du L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06494/720/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

CAPINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 78.470.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société CAPINT S.A. du L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06493/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

CAP GRISNEZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 38.969.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société CAP GRISNEZ S.A. du L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06495/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

CALIFORNIA LINES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 81.122.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société CALIFORNIA LINES HOLDING S.A. du L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06496/720/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

BETH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 64.392.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société BETH HOLDING S.A. du L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06498/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

NOVA CASA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 129, rue Pierre Krier.
R. C. Luxembourg B 63.686.

En date du 14 janvier 2003, Monsieur Massimo Brancatelli a cédé à Monsieur Salvatore Brancatelli ses 500 (cinq cents) parts sociales de la société à responsabilité limitée NOVA CASA, S.à r.l., prédésignée.

Il résulte après diverses cessions de parts sociales que le capital social de la société prémentionnée est reparti de la façon suivante:

- Monsieur Salvatore Brancatelli: 500 parts

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 18, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06497/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

BETAFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 38.550.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société BETAFIN HOLDING S.A. du L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06499/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

AYRTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 54.093.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société AYRTON S.A. du L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06500/720/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

R/S/T RECYCLING SEPARATION TECHNOLOGY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 66.812.

Beschluß

Während der Aktionärsversammlung der R/S/T LUXEMBOURG S.A. am 8. Mai 2001 haben die Verwaltungsrat und die versammelten Aktionäre einstimmig beschlossen Herrn J.B.G. Haarmeijer zu ernennen als Direktor der Gesellschaft, ab sofort und für unbestimmte Zeit.

Luxemburg, 8. Mai 2001.

R/S/T RECYCLING SEPARATION TECHNOLOGY LUXEMBOURG S.A.

H.C. de Jongh

Direktor

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 4, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(06585/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

ARRAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 29.306.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société ARRAS HOLDING S.A. de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06502/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 58.535.

Monsieur Jean-Paul Poos n'est plus autorisé à signer pour la société UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. à partir du 17 janvier 2003.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

G. Schintgen / M. Hauser

Executive Director / Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 19, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06503/027/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

ACROPOLE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 63.901.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société ACROPOLE INTERNATIONAL HOLDING S.A. de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06504/720/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

DANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 71.643.

Réunion du Conseil d'Administration tenue le 22 décembre 2002

Résolution

Monsieur Dieter Kundler demeurant au 37, rue Emmanuel Servais à L-7565 Mersch dispose du pouvoir d'engager seul la société, en sa qualité de gérant.

Sa signature sera obligatoire, dans tous les cas de figure, et particulièrement pour les opérations bancaires, pour tout montant, supérieur à 1.000 euros.

Il pourra cependant donner procuration bancaire en cas de besoin.

Pour le Directeur

L. Bischoff / W. Kundler / A. Kundler / J. Kundler

Enregistré à Mersch, le 22 janvier 2003, vol. 129, fol. 31, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(06649/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

RED STAR LINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 42.598.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société RED STAR LINE S.A. de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06505/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

POSADA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 74.324.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société POSADA S.A. du L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06506/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

OYA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 58.421.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société OYA S.A. de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06507/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

EURO DERIVATE, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
H. R. Luxemburg B 68.727.

Der Verwaltungsrat der EURO DERIVATE SICAV faßt gemäß Artikel 33 der Statuten der Gesellschaft im schriftlichen Verfahren folgenden Beschluß:

Der Teilfonds EURO DERIVATE EUROBONDfutures K der EURO DERIVATE SICAV wird in Folge der Unterschreitung der in Artikel 33 der Statuten vorgesehenen Volumengrenze zum 31. Dezember 2002 aufgelöst. Nachdem die letzte bestehende Fondskategorie liquidiert worden ist, wird die Gesellschaft durch notarielle Beurkundung aufgelöst.

Luxemburg, 13. Dezember 2002.

M. von Restorff / H. Heisterkamp / Dr. J. Kandlbinder

Köln, 12. Dezember 2002.

A. Gießelbach / Dr. T. Ebertz

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 16, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06660/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

OBREGON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 70.326.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société OBREGON S.A. de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06509/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

NAMANISO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 77.180.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société NAMANISO S.A. du L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06510/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

INSINGER FUND ADMINISTRATION (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 66.384.

*Minutes of the Extraordinary General Meeting of Shareholders
held on the 10th January, 2003 at 16.00, at the offices of the Company*

Attendance List

<i>Shareholder</i>	<i>Signature</i>	<i>Number of</i>	
		<i>Shares</i>	<i>Votes</i>
BANK INSINGER DE BEAUFORT N.V.	Signature	249	249
INSINGER TRUST INVESTMENT (BENELUX) B.V.	Signature	1	1

(represented by virtue of the attached powers of attorney)

The Meeting appoints Stephen Hutchings to be Chairperson of the Meeting.

The Chairperson requests Claude Mermans to keep minutes of the Meeting.

The Chairperson opens the Meeting and establishes that the entire issued and subscribed for capital is represented at the meeting. As a consequence, this Meeting may adopt valid resolutions provided unanimously, even though not all formalities in connection with the convocation of the Meeting have been met.

The Chairperson states that, according to the Shareholders Register of the Company, no usufruct or pledges have been created on the shares, and that nor registered depository receipts of shares have been issued with the co-operation of the Company.

The Chairperson proceeds to deal with the following Agenda:

1. to appoint Mr. Mariusz Baranowski and Mr. Wolbert Kamphuijs as Directors of the Company, effective as per 2nd January, 2003.

2. to resign Mr. Claude Beffort and Mr. Frans Peijster as Director's of the Company, effective as per 2nd January, 2003.

3. to discharge and release from liability Mr. Claude Beffort and Mr. Frans Peijster for their management of the Company over the past financial year.

4. to indemnify and hold harmless Mr. Claude Beffort and Mr. Frans Peijster against any and all claims of any third party regarding the management in which Mr. Claude Beffort and Mr. Frans Peijster conducted and performed the business of the Company during the time that the management services were rendered.

These motions are put to the vote and are carried unanimously.

First resolution

The general meeting resolves unanimously to appoint Mr. Mariusz Baranowski and Mr. Wolbert Kamphuijs as Directors of the Company, effective as per 2nd January, 2003.

Second resolution

The general resolves unanimously to resign Mr. Claude Beffort and Mr. Frans Peijster as Director's of the Company, effective as 2nd January, 2003.

Third resolution

The general meeting resolves unanimously to discharge and release from liability Mr. Claude Beffort and Mr. Frans Peijster for their management of the Company over the past financial year.

Fourth resolution

The general meeting resolves unanimously to indemnify and hold harmless Mr. Claude Beffort and Mr. Frans Peijster against any and all claims of any third party regarding the manner in which Mr. Claude Beffort and Mr. Frans Peijster conducted and performed the business of the Company during the time that the management services were rendered.

There being no further business to come before the meeting, on motion duly made and seconded, the meeting was closed.

S. Hutchings / C. Mermans
Chairperson / Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 20, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06572/000/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

MURTEN FINANCIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 79.762.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société MURTEN FINANCIERE HOLDING S.A. de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06511/720/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

WANIG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 28.422.

Le bilan au 31 décembre 1999 approuvé par l'Assemblée Générale du 15 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

Signature.

(06524/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

JERUTO IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 67.630.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 243.702,88 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Signature.

(06513/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

S.E.S.I., SOCIETE EUROPEENNE DE SERVICES INTEGRES S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R. C. Luxembourg B 28.879.

—
EXTRAIT

Par la présente, la soussignée FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., Société Anonyme ayant son siège social au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, dénonce avec effet immédiat le siège social de la société anonyme S.E.S.I., SOCIETE EUROPEENNE DE SERVICES INTEGRES S.A. (en liquidation), ayant son siège social 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 20, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06512/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

M'EN FOUS S.A. IMMOBILIEN VERWALTUNGSGESELLSCHAFT, Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 86.243.

—
Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société M'EN FOUS S.A IMMOBILIEN VERWALTUNGSGESELLSCHAFT de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06520/720/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

MCPS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 86.763.

—
Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société MCPS S.A. du L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06521/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

MC BILLS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 86.299.

—
Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société MC BILLS HOLDING S.A. de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06522/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

AUDIT CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 72.543.

Il résulte d'une lettre recommandée adressée à la Société que Maître Samia Rabia a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 23, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06519/999/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

LE BOURGEON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 49.296.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société LE BOURGEON S.A. de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06523/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

LAR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 65.083.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société LAR INVESTISSEMENTS S.A. de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06525/720/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

AMBASSADEUR (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 40.188.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 5, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 janvier 2003

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Mario J. Bruna, demeurant à Bilthoven, Pays-Bas, administrateur-délégué
- BORON MANAGEMENT B.V., société anonyme de droit néerlandais, ayant son siège social à Utrecht (Pays-Bas)
- Monsieur Robert Luttk, contrôleur, demeurant à Bilthoven (Pays-Bas)

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- ERNST & YOUNG, 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Signature.

(06587/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

LA BRESSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 45.078.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société LA BRESSE S.A. de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06526/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

KRAMER VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 44.016.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société KRAMER VENTURE S.A. de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06527/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

WANIG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 28.422.

Le bilan au 31 décembre 1998 approuvé par l'Assemblée Générale du 15 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

Signature.

(06528/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

FLUVIENSE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 70.524.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 5, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

Signature de catégorie A:

- Monsieur Christian Büchting, Verkehrsfachwirt, demeurant à Luxembourg, administrateur-délégué

Signature de catégorie B:

- Monsieur Frank Breckwoldt, Diplomkaufmann, demeurant à Hambourg (Allemagne)

- Madame Astrid Frommenwiler, administrateur de sociétés, demeurant à Sankt-Gallen, (Suisse).

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Signature.

(06586/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

HTM CONSULT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, route de Kehlen.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Madame Michelle Trespeuch, attachée commerciale, demeurant à B-4347 Fexhe-le-haut-clocher, 17c, rue de l'Arrêt,
- 2.- Monsieur Philippe Dock, indépendant, demeurant à B-4347 Fexhe-le-haut-clocher, 17c, rue de l'Arrêt,
- 3.- Monsieur Lionel Dock, indépendant, demeurant à B-4347 Fexhe-le-haut-clocher, 11, Grand'route, ici représentée par Monsieur Philippe Dock, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 17 décembre 2002, ci-annexée.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il existe entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions une société anonyme sous la dénomination de HTM CONSULT S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement de statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Keispelt.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle a également pour objet le commerce de gros et de détail tant à l'importation qu'à l'exportation de matériel informatique de toute nature, ainsi que l'activité d'expert-conseil informatique sous forme de bureau d'études industrielles et commerciales, de bureau d'ingénierie, d'organisations et gestions, de service d'outplacement de personnel.

Elle pourra procéder à la représentation, la recherche, le développement, la réalisation, la transformation, la location de produits informatiques au sens le plus large.

Elle pourra également procéder à la mise à jour et à la maintenance des produits précités.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale EUR 100 (cent) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Droit de préemption

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros des actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés. Dans les huit jours de la réception de cette lettre, le Conseil d'Administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et par les soins du Conseil d'Administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préférence doit en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée dans les deux mois de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement les actionnaires jouiront d'un délai

supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces actions sera déterminé, soit de commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaire(s) acquéreur(s), soit par un expert comptable et fiscal, désigné de commun accord par l'actionnaire cédant et l'(les) actionnaire(s) acquéreur(s), soit, en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la société, à la requête de la partie la plus diligente. L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois de la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa tâche.

En cas de refus des actionnaires d'acquiescer les actions proposées ou en cas de non-réponse de leur part dans le délai imparti, l'actionnaire sera libre de céder ses actions au cessionnaire proposé par lui.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil, ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 14 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2003.
2. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2004.

Souscription et libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. Michelle Trespeuch, préqualifiée, deux cent quarante-sept actions	247
2. Philippe Dock, préqualifié, soixante-deux actions	62
3. Lionel Dock, préqualifié, une action.	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées à concurrence d'un quart par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 7.750 (sept mille sept cent et cinquante euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.400.-

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1. Madame Michelle Trespeuch, demeurant à B-4347 Fexhe-le-haut-clocher, 17c, rue de l'Arrêt;
2. Monsieur Philippe Dock, demeurant à B-4347 Fexhe-le-haut-clocher, 17c, rue de l'Arrêt;
3. Monsieur Lionel Dock, demeurant à B-4347 Fexhe-le-haut-clocher, 11, Grand'route.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Madame Cécile Thoss, 3, rue de la Forêt, L-3354 Leudelange.

Troisième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2007.

Quatrième résolution

L'adresse du siège social de la société est fixée à L-8295 Keispelt, 80A, route de Kehlen.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

A l'unanimité, les actionnaires présents décident de nommer Monsieur Philippe DOCK comme administrateur-délégué de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Trespeuch, P. Dock et F. Baden

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 137S, fol. 53, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2003.

F. Baden.

(05573/200/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

ECOTECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 71.000.

L'an deux mille deux, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ECOTECHNOLOGY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 22, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 71.000, constituée suivant acte notarié, en date du 13 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 784 du 21 octobre 1999 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 24 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1492 du 16 octobre 2002.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Joseph Delree, courtier en assurances, demeurant à Luxembourg, qui assume également la fonction de scrutateur,

et qui désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Conversion du capital social de LUF en EUR.
2. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.
3. Augmentation du capital social à concurrence de 80.000,- EUR.
4. Souscription et libération de l'augmentation de capital par les actionnaires actuels proportionnellement à leur participation dans la Société.

5. Réduction du capital à concurrence de 67.423,55 EUR par absorption des pertes.

6. Modification afférente de l'article 6 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital social de LUF en EUR.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Le capital social est ainsi fixé à quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent dix-sept euros quatre-vingt-quatorze cents (EUR 97.917,94) représenté par trois mille neuf cent cinquante (3.950) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000.-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent dix-sept euros quatre-vingt-quatorze cents (EUR 97.917,94) à cent soixante-dix-sept mille neuf cent dix-sept euros quatre-vingt-quatorze cents (EUR 177.917,94) sans création d'actions nouvelles.

L'augmentation de capital est entièrement souscrite et libérée par les actionnaires actuels, plus amplement renseignés sur la liste de présence ci-annexée, par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000.-) se trouve à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de soixante-sept mille quatre cent vingt-trois euros cinquante-cinq cents (EUR 67.423,55) pour le ramener de son montant actuel de cent soixante-dix-sept mille neuf cent dix-sept euros quatre-vingt-quatorze cents (EUR 177.917,94) à cent dix mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros trente-neuf cents (EUR 110.494,39) par absorption à due concurrence des pertes reportées figurant au bilan au 31 décembre 2001, dont un exemplaire restera annexé aux présentes.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent dix mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros trente-neuf cents (EUR 110.494,39) représenté par trois mille neuf cent cinquante (3.950) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes est évalué approximativement à la somme EUR 2.000,-,

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Delree, A. Siebenaler et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 138S, fol. 12, case 4. – Reçu 800 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2003.

F. Baden.

(05707/200/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

ECOTECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 71.000.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

F. Baden.

(05708/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

ACELUX S.C.A. HOLDING, Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 80.924.

L'an deux mille deux, le seize décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions ACELUX S.C.A. Holding, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 80.924, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 847 du 5 octobre 2001.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures trente sous la présidence de Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir principal, Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

qui désigne comme secrétaire Madame Claudine Haag, employée privée, Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marco Neuen, fondé de pouvoir principal, Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Instauration d'un capital autorisé de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-).

2.- Modification subséquente de l'article cinq des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de fixer le capital autorisé à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-), permettant à l'associé commandité de porter le capital social de son montant actuel de sept millions deux cent mille euros (EUR 7.200.000,-) à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-).

Tous pouvoirs sont conférés à l'associé commandité pour réaliser des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera.

Cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans jusqu'au 16 décembre 2007.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:
«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à sept millions deux cent mille euros (EUR 7.200.000,-) réparti en sept mille deux cents (7.200) actions sans désignation de valeur nominale entièrement libérées.

L'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires, délibérant de la manière requise pour la modification de ces statuts, et avec le consentement de l'associé commandité, pourra augmenter ou réduire le montant du capital souscrit.

Les actions donneront droit à leurs détenteurs respectifs, sous réserve des dispositions de l'article 19 de ces statuts, à une participation proportionnelle aux bénéfices.

La société ne reconnaît qu'un détenteur par action; les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'associé commandité est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans prenant fin le 16 décembre 2007 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par l'associé commandité.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par l'associé commandité ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Schlim, C. Haag, M. Neuen et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 47, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2003.

F. Baden.

(05714/200/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

ACELUX S.C.A. HOLDING, Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 80.924.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

F. Baden.

(05715/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

SAL. OPPENHEIM INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwei, den zwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Die Gesellschaft deutschen Rechts SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. KGaA, mit Sitz in Unter Sachsenhausen 4, D - 50667 Köln, hier vertreten durch Herrn Stefan Justinger, Bankier, wohnhaft in D-Langsur, gemäß privatschriftlicher Vollmacht ausgestellt in D - Köln, am 19. Dezember 2002,

2) Matthias Graf von Krockow, Sprecher der persönlich haftenden Gesellschafter der SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. KGaA, wohnhaft in D - Köln, hier vertreten durch Herrn Heinz-Johann Heisterkamp, Bankier, wohnhaft in L - Luxembourg gemäß privatschriftlicher Vollmacht ausgestellt in D - Köln, am 19. Dezember 2002

Die Vollmachten bleiben nach ne varietur Unterzeichnung durch die Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Welche Komparanten den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von Ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Gesellschaftsform und Bezeichnung. Zwischen den Unterzeichneten und allen, welche Eigentümer von nachfolgend ausgegebenen Aktien werden, besteht eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht (société anonyme) unter der Bezeichnung SAL. OPPENHEIM INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Zweigstellen, Tochtergesellschaften oder andere Büros können auf Beschluß des Verwaltungsrates innerhalb oder außerhalb des Großherzogtums Luxemburg errichtet werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Art. 3. Dauer. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Geschäftszweck. Gegenstand des Unternehmens ist die Durchführung handelsbezogener, industrieller und finanzieller Geschäfte jeder Art sowie alle Geschäfte in Zusammenhang mit beweglichem oder unbeweglichem (Grund) Vermögen.

Die Gesellschaft kann ebenso Beteiligungen in jeglicher Form in anderen Gesellschaften eingehen, anderen Unternehmen Hilfeleistungen, Darlehen oder Sicherheiten gewähren sowie Eigentumsrechte erwerben oder handeln, die der Erfüllung des Gesellschaftszweckes dienlich sind.

Art. 5. Gesellschaftsvermögen. Das Aktienkapital beträgt einhunderttausend Euro (EUR 100.000,00) und ist in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von eintausend Euro (EUR 1.000,00) eingeteilt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über Handelsgesellschaften einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen (Gesetz vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn) und zu den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Art. 6. Aktien. Die Aktien sind und bleiben Namensaktien. Alle Aktien der Gesellschaft werden in das Aktienregister eingetragen, welches bei der Gesellschaft oder bei einer oder mehreren hierfür von der Gesellschaft bezeichneten Personen geführt wird, und dieses Register wird die Namen jedes Inhabers von Aktien, seinen ständigen oder gewählten Wohnsitz und die Zahl der von ihm gehaltenen Aktien enthalten.

Das Eigentum an einer Namensaktie wird durch die Eintragung in das Register begründet. Den Eigentümern von Namensaktien werden Bescheinigungen über die Eintragung ausgestellt.

Alle Aktien haben gleiche Rechte, welche der Gesellschaft gegenüber unteilbar sind.

Art. 7. Verwaltungsrat. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig.

Der Verwaltungsrat wird von den Aktionären anlässlich der Gesellschafterversammlung mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien gewählt; die Gesellschafterversammlung beschließt außerdem die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Vergütung und die Dauer ihrer Amtszeit.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen durch einen Beschluß der Gesellschafterversammlung abberufen oder ersetzt werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 8. Befugnisse des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Verfügungs- und Verwaltungshandlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 9. Verwaltungsratssitzung. Der Verwaltungsrat wird aus seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden bestimmen. Der Verwaltungsrat tritt auf Einladung des Verwaltungsratsvorsitzenden oder zweier Verwaltungsratsmitglieder an dem in der Einladung angegebenen Ort zusammen.

Der Verwaltungsratsvorsitzende leitet die Verwaltungsratssitzungen und die Gesellschafterversammlungen. In seiner Abwesenheit können die Aktionäre oder die Mitglieder des Verwaltungsrates ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates oder im Falle der Gesellschafterversammlung, eine andere Person mit der Leitung beauftragen.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden zu jeder Verwaltungsratssitzung wenigstens zwei Tage vor dem entsprechenden Datum schriftlich eingeladen, außer in Eilfällen, wobei die Art des Eilfalls in der Einladung vermerkt wird. Auf diese Einladung kann übereinstimmend schriftlich, durch Telegramm, Telex, Telefax oder andere, ähnliche Kommunikationsmittel verzichtet werden. Eine eigene Einladung ist nicht notwendig für Sitzungen, welche zu Zeitpunkten und an Orten abgehalten werden, die zuvor in einem Verwaltungsratsbeschluß bestimmt worden waren.

Sofern sämtliche Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten sind und sich selbst als ordnungsgemäß einladen und über die Tagesordnung in Kenntnis gesetzt erachten, kann die Verwaltungsratssitzung ohne Einladung stattfinden.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann sich auf jeder Verwaltungsratssitzung durch schriftliche, per Telegramm, Telex, Telefax, E-mail oder ähnliche Kommunikationsmittel übermittelte Vollmacht durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten lassen. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere seiner Kollegen vertreten.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann an einer Verwaltungsratssitzung im Wege einer telephonischen Konferenzschaltung oder durch ähnliche Kommunikationsmittel, welche ermöglichen, daß sämtliche Teilnehmer an der Sitzung einander hören können, teilnehmen und diese Teilnahme steht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung gleich.

Der Verwaltungsrat kann nur auf ordnungsgemäß einberufenen Verwaltungsratssitzungen handeln.

Der Verwaltungsrat kann nur dann gültige Beschlüsse fassen oder Handlungen vornehmen, wenn wenigstens die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder oder ein anderes vom Verwaltungsrat festgelegtes Quorum anwesend oder vertreten sind.

Verwaltungsratsbeschlüsse werden protokolliert und die Protokolle werden vom Vorsitzenden der Verwaltungsratssitzung unterzeichnet. Auszüge aus diesen Protokollen, welche zu Beweis Zwecken in gerichtlichen oder sonstigen Verfahren erstellt werden, sind vom Vorsitzenden der Verwaltungsratssitzung oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern rechtsgültig zu unterzeichnen.

Beschlüsse werden mit Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefaßt. Bei Stimmengleichheit fällt dem Vorsitzenden der Verwaltungsratssitzung das entscheidende Stimmrecht zu.

Schriftliche Beschlüsse im Umlaufverfahren, welche von allen Mitgliedern des Verwaltungsrates gebilligt und unterzeichnet sind, stehen Beschlüssen auf Verwaltungsratssitzungen gleich; jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann solche Beschlüsse schriftlich, durch Telegramm, Telex, Telefax, E-mail oder ähnliche Kommunikationsmittel billigen. Diese Billigung wird schriftlich zu bestätigen sein und die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll zum Nachweis der Beschlußfassung.

Art. 10. Übertragung von Befugnissen. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft (einschliesslich der Befugnis, als Zeichnungsberechtigter für die Gesellschaft zu handeln) an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein und können ihre Befugnisse, vorbehaltlich der Genehmigung des Verwaltungsrates weiterdelegieren. Ihre Ernennung, Abberufung, Befugnisse und Zeichnungsberechtigung werden durch den Verwaltungsrat geregelt.

Der Verwaltungsrat kann desweiteren Einzelvollmachten durch notarielle oder privatschriftliche Urkunde übertragen.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Art. 11. Zeichnungsbefugnis. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft durch die gemeinschaftliche Unterschrift zweier Mitglieder des Verwaltungsrates oder durch die gemeinschaftliche oder einzelne Unterschrift des oder der Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 12 Interessenkonflikt. Verträge und sonstige Geschäfte zwischen der Gesellschaft und einer anderen Gesellschaft oder Unternehmung werden nicht dadurch beeinträchtigt oder deshalb ungültig, weil ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder oder leitende Angestellte der Gesellschaft an dieser anderen Gesellschaft oder Unternehmung ein persönliches Interesse haben oder dort Verwaltungsratsmitglied, Gesellschafter, leitender oder sonstiger Angestellter sind. Jedes Verwaltungsratsmitglied und jeder leitende Angestellte der Gesellschaft, welche als Verwaltungsratsmitglied, leitender Angestellter oder einfacher Angestellter in einer Gesellschaft oder Unternehmung, mit welcher die Gesellschaft Verträge abschließt oder sonstige Geschäftsbeziehungen eingeht, wird durch diese Verbindung mit der anderen Gesellschaft oder Unternehmung nicht daran gehindert, im Zusammenhang mit einem solchen Vertrag oder einer solchen Geschäftsbeziehung zu beraten, abzustimmen oder zu handeln.

Sofern ein Verwaltungsratsmitglied oder leitender Angestellter der Gesellschaft im Zusammenhang mit einem Geschäftsvorfall der Gesellschaft ein den Interessen der Gesellschaft entgegengesetztes persönliches Interesse hat, wird dieses Verwaltungsratsmitglied oder leitende Angestellter dem Verwaltungsrat dieses entgegengesetzte persönliche Interesse mitteilen und im Zusammenhang mit diesem Geschäftsvorfall nicht an Beratungen oder Abstimmungen teilnehmen. Dieser Geschäftsvorfall wird ebenso wie das persönliche Interesse des Verwaltungsratsmitglieds oder leitenden Angestellten der nächstfolgenden Gesellschafterversammlung berichtet.

Art. 13. Freistellung des Verwaltungsrates. Die Gesellschaft kann jedes Mitglied des Verwaltungsrates oder jeden leitenden Angestellten von angemessenen Auslagen freistellen, welche von ihm im Zusammenhang mit einer Klage, einer Rechtsverfolgungsmaßnahme oder einem Verfahren entstanden sind, an welchem er aufgrund seiner Stellung als Verwaltungsratsmitglied oder leitender Angestellter der Gesellschaft oder, auf seinen Antrag hin, auch einer anderen Gesellschaft, an welcher die Gesellschaft als Aktionär beteiligt ist oder bei welcher die Gesellschaft Gläubiger ist und von der er keine Entschädigung erhält, beteiligt ist, außer in Fällen, in welchen er aufgrund solcher Klagen, Rechtsverfolgungsmaßnahmen oder Verfahren wegen grob fahrlässigen oder fehlerhaften Verhaltens endgültig verurteilt wird.

Im Falle eines Vergleiches erfolgt eine Entschädigung nur im Zusammenhang mit den Angelegenheiten, welche von dem Vergleich abgedeckt werden und sofern der Gesellschaft von einem Rechtsberater bestätigt wird, daß die zu entschädigende Person keine Pflichtverletzung begangen hat. Das vorstehende Recht auf Entschädigung schließt andere Ansprüche nicht aus.

Art. 14. Kommissar. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Art. 15. Gesellschafterversammlung. Die rechtmässige Zusammensetzung der Generalversammlung vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Ihre Beschlüsse binden alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Die Gesellschafterversammlung tritt auf Einladung des Verwaltungsrates zusammen.

Sie kann auch auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens ein Zehntel des Gesellschaftsvermögens besitzen, zusammentreten.

Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am 23. des Monats April um 12.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Wenn dieser Tag ein gesetzlicher oder Bankfeiertag in Luxemburg ist, wird die jährliche Gesellschafterversammlung am nächstfolgenden Bankarbeitstag abgehalten.

Andere Gesellschafterversammlungen können an solchen Orten und zu solchen Zeiten abgehalten werden, wie dies in der entsprechenden Einladung angegeben wird.

Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn oder dieser Satzung werden die Beschlüsse auf der Gesellschafterversammlung durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefaßt.

Über die Verhandlungen und Beschlüsse der Gesellschafterversammlungen werden Protokolle geführt, die vom jeweiligen Vorsitzenden unterzeichnet werden.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember.

Art. 17. Ausschüttungen. Der Verwaltungsrat stellt bis spätestens drei Monate nach Ablauf eines jeden Jahres eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung auf. Es werden jährlich wenigstens fünf Prozent des Reingewinnes vorweg dem gesetzlichen Reservefonds so lange zugeführt bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals ausmacht.

Mindestens einen Monat vor der ordentlichen Gesellschafterversammlung legt der Verwaltungsrat die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft dem Kommissar vor, der seinerseits der Gesellschafterversammlung Bericht erstatten.

Die Gesellschafterversammlung befindet über die Bilanz sowie über die Gewinn- und Verlustrechnung und bestimmt über die Verwendung des Jahresgewinns. Sie kann im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn aus dem verteilungsfähigen Gewinn die Ausschüttung einer Dividende beschließen.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, Zwischenausüttungen im Einklang mit den gesetzlichen Bestimmungen zu beschließen.

Art. 18. Auflösung. Wird die Gesellschaft durch Beschluß der Gesellschafterversammlung aufgelöst, so wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt welche ihrerseits natürliche oder juristische Personen sein können. Die Gesellschafterversammlung setzt deren Befugnisse und Vergütung fest.

Art. 19. Änderung der Satzung. Die Satzung kann durch eine Gesellschafterversammlung, welche den Quorum- und Mehrheitserfordernissen gemäß dem Gesetz vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn entspricht geändert werden.

Art. 20. Anwendbares Recht. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, in seiner jeweils gültigen Fassung, über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Aenderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2003.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet statt im Jahre 2004.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komplementen, handelnd wie vorstehend, die 100 (einhundert) Aktien wie folgt zu zeichnen:

1) SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. KGaA, neunundneunzig Aktien	99 Aktien
2) Matthias Graf von Krockow, eine Aktie	1 Aktie
Total: einhundert Aktien	100 Aktien

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt; die Zeichnung der Aktien erfolgte zu einem Gesamtpreis von drei Millionen Euro (EUR 3.000.000,00) wovon:

- * Einhunderttausend Euro (EUR 100.000,00) Euro dem Aktienkapital zugeteilt wurden;
- * Zwei Millionen achthundertneunzigtausend Euro (EUR 2.890.000,00) als Ausgabeaufgeld gelten;
- * Zehntausend Euro (EUR 10.000,00) der gesetzlichen Rücklage zugeteilt wurden.

Demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von drei Millionen Euro (EUR 3.000.000,00), wie dies dem Notar durch ein Bankzertifikat nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Art. 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Die Komplementen schätzen den Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, auf ungefähr EUR 34.000.

Ausserordentliche Hauptversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf vier, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) Hubertus Freiherr von Rukavina, Vorsitzender des Verwaltungsrates der SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. LUXEMBURG S.A., Persönlich haftender Gesellschafter des Bankhauses SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. KGaA, D - Köln, Unter Sachsenhausen 4,
 - b) Detlef Bierbaum, Mitglied des Verwaltungsrates der SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. LUXEMBURG S.A., Persönlich haftender Gesellschafter des Bankhauses SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. KGaA, D - Köln, Unter Sachsenhausen 4,
 - c) Christopher Freiherr von Oppenheim, Persönlich haftender Gesellschafter des Bankhauses SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. KGaA, D - Köln, Unter Sachsenhausen 4,
 - d) Friedrich Carl Janssen, Generalbevollmächtigter des Bankhauses SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. KGaA, D - Köln, Unter Sachsenhausen 4,
- 3) Zum Kommissar wird ernannt: KPMG Audit, 31 Allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg
- 4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2006
- 5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 4, rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg
- 6) Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die laufende Geschäftsführung auf eines oder mehrere seiner Mitglieder zu übertragen sowie deren Befugnisse und Vertretungsmacht zu regeln.
- 7) Die Generalversammlung erteilt den Herren Harry Rosenbaum, Bankier, wohnhaft in Luxemburg und Heinz Johann Histerkamp, Bankier, wohnhaft in Luxemburg, Kollektivvollmacht um:
 - 1° das First Amendment to Joint Venture Agreement zwischen SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. KGaA, PRUDENTIAL INTERNATIONAL INVESTMENTS CORPORATION, PGLH of Delaware, Inc., OPPENHEIM PRUMERICA FONDS

TRUST GmbH, OPPENHEIM PRUMERICA INVESTMENT MANAGEMENT INTERNATIONAL S.A. und OPPENHEIM KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT im Namen der SAL. OPPENHEIM INTERNATIONAL S.A. zu unterzeichnen, 2° Untervollmacht zu erteilen um eine Vereinbarung zwischen SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. KgaA und der SAL. OPPENHEIM INTERNATIONAL S.A. zwecks Übertragung von Beteiligungen abzuschliessen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei der unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Justinger, H.-J. Heisterkamp und F. Baden

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 36, case 6. – Reçu 30.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Januar 2003.

F. Baden.

(05572/200/245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

INTERNATIONAL LOCATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 59.207.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société INTERNATIONAL LOCATIONS S.A. de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06529/720/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

DOMUS FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 62.867.

Le bilan au 31 décembre 2000 approuvé par l'Assemblée Générale du 25 janvier 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 16 janvier 2003.

Signature.

(06530/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

BAXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 72.544.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire du 24 décembre 2002

1. L'assemblée générale ordinaire a pris acte de la démission de M. Michael William Perkins et M. Sten Daugaard de leurs postes de gérants de la Société avec effet au 31 décembre 2002.

Il a été résolu de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat.

2. L'assemblée générale ordinaire a décidé de nommer deux nouveaux gérants en remplacement:

- M. Robert Leslie Nash, group chief accountant, demeurant 12 Manor Fields Drive, Ilkeston Derbyshire DE7 5FA et

- M. Malcolm Stratton, group company secretary, 15 Brambling Crescent, Mickleover Derby DE3 0UT.

Leurs mandats prendront fin lors de l'AGO devant approuver les comptes au 31 décembre 2002.

3. Le mandat de Maître François Brouxel, demeurant à Luxembourg, au poste de gérant de la Société, est reconduit jusqu'à l'AGO devant approuver les comptes au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 20 janvier 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 21, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06666/280/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

LUXTECO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 16.193.

L'an deux mille deux, le vingt décembre.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXTECO INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 16.193, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 octobre 1978, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 10 du 17 janvier 1979 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1595 du 7 novembre 2002.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Mademoiselle Patrizia Collarin, employée privée, L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Schroeder, employée privée, L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Monica Rodriguez, employée privée, L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la société à concurrence de deux millions cent mille euros (EUR 2.100.000,-) pour porter le capital social de son montant actuel de sept millions cinq cent mille euros (EUR 7.500.000,-) à neuf millions six cent mille euros (EUR 9.600.000,-) par versement en espèces et par création de soixante-quatorze mille cinq cent soixante-treize (74.573) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale.

2.- Souscription et libération des soixante-quatorze mille cinq cent soixante-treize (74.573) actions ainsi créées par nouveaux apports par l'actionnaire majoritaire, la société IMA INDUSTRIA MACCHINE AUTOMATICHE S.P.A., avec siège social au 428-442 Via Emilia, 40064 Ozzano dell'Emilia (BO), Italia, par versement d'un montant de deux millions cent mille euros (EUR 2.100.000,-), sur le compte courant numéro 41140, ouvert au nom de la société auprès de UNICREDIT - Agenzia Bologna (Italie).

3.- Renonciation au droit préférentiel de souscription par l'actionnaire minoritaire, la société LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

4.- Le capital social est désormais fixé à neuf millions six cent mille euros (EUR 9.600.000,-) représenté par trois cent quarante mille huit cent seize (340.816) actions sans désignation de valeur nominale.

5.- Modification de l'article trois des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à neuf millions six cent mille euros (EUR 9.600.000,-) représenté par trois cent quarante mille huit cent seize (340.816) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions auront la forme nominative.

La société peut racheter ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

6.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions cent mille euros (EUR 2.100.000,-) pour le porter de son montant actuel de sept millions cinq cent mille euros (EUR 7.500.000,-) à neuf millions six cent mille euros (EUR 9.600.000,-) par la création et l'émission de soixante-quatorze mille cinq cent soixante-treize (74.573) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

L'Assemblée admet la société IMA INDUSTRIA MACCHINE AUTOMATICHE SPA, ayant son siège social à Ozzano Dell'Emilia (BO), Via Emilia 428-442, Bologne, Italie, à la souscription des soixante-quatorze mille cinq cent soixante-treize (74.573) actions nouvelles, l'actionnaire minoritaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les soixante-quatorze mille cinq cent soixante-treize (74.573) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société IMA INDUSTRIA MACCHINE AUTOMATICHE SPA, prénommée,

ici représentée par Mademoiselle Patrizia Collarin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 17 décembre 2002, qui restera annexée aux présentes.

Les soixante-quatorze mille cinq cent soixante-treize (74.573) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de deux millions cent mille euros (EUR 2.100.000,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article trois des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à neuf millions six cent mille euros (EUR 9.600.000,-) représenté par trois cent quarante mille huit cent seize (340.816) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions auront la forme nominative.

La société peut racheter ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 23.750,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 23, avenue Monterey, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Collarin, N. Schroeder, M. Rodriguez et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 138S, fol. 54, case 2. – Reçu 21.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

F. Baden.

(05718/200/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

LUXTECO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 16.193.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

F. Baden.

(05719/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

**HOTELINVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding,
(anc. HOTELINVEST S.A.).**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 55.256.

L'an deux mille deux, le vingt décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding HOTELINVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 55.256, constituée suivant acte notarié en date du 25 juin 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 457 du 16 septembre 1996.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Monsieur Jacques-Yves HENCKES, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudie Pisana, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Conversion du capital social de LUF en EUR.
2. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.
3. Augmentation du capital social jusqu'à cent mille euros (EUR 100.000,-) sans émission d'actions nouvelles.
4. Echange des 1.250 actions existantes sans désignation de valeur nominale contre 100 actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune.
5. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

6. Modification de la dénomination de la société en HOTELINVEST S.A. HOLDING et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

7. Transfert du siège social à Luxembourg, 6, Avenue Guillaume.

8. Acceptation de la démission d'un administrateur et du commissaire actuellement en fonction et décharge.

9. Nomination d'un nouvel administrateur et du commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital social de LUF en EUR et de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Le capital social est ainsi fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-neuf mille treize euros trente et un cents (69.013,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à cent mille euros (EUR 100.000.-) sans apports nouveaux et sans création d'actions nouvelles, par incorporation au capital des résultats reportés de la Société.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de tels résultats reportés par les comptes sociaux de la Société au 31 décembre 2001, approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 12 novembre 2002. Les comptes sociaux ainsi qu'un extrait de l'assemblée générale ordinaire resteront annexés aux présentes.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'échanger les mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes sans désignation de valeur nominale contre cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune et de les répartir aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans la Société.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder à l'échange des actions et à l'inscription dans le registre des actionnaires.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par cent (1000) actions d'une valeur nominale de dix mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société en HOTELINVEST S.A. HOLDING et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de HOTELINVEST S.A. HOLDING.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social à Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

Septième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Olivier Henckes de ses fonctions d'administrateur et lui donne décharge.

L'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur:

Monsieur Alex Wersant, employé privé, Luxembourg, 6, Avenue Guillaume.

Le Conseil d'Administration se compose donc des membres suivants:

- Monsieur Jacques-Yves Henckes, avocat, Luxembourg, 4, rue de l'Avenir;

- Monsieur Emile Wirtz, consultant, Luxembourg, 6, Avenue Guillaume.

- Monsieur Alex Wersant, employé privé, Luxembourg, 6, Avenue Guillaume.

Le mandat des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de deux mille trois.

Huitième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Madame Claudie Pisana de sa fonction de commissaire et lui donne décharge.

Est nommé nouveau commissaire:

INVEST CONTROL, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de deux mille trois.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital est évalué approximativement à la somme EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.Y. Henckes, C. Pisana, A. Siebenaler et F. Baden

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2002, vol. 16S, fol. 36, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2003.

F. Baden.

(05703/200/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

HOTELINVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 55.256.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

F. Baden.

(05704/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

INDUS-NET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 74.981.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société INDUS-NET S.A. de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06531/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

CAPELLEN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

Constituée le 22 mai 2002.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 octobre 2002 que, la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société ont été déléguées à la société BANIMMO REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY, société représentée en toutes circonstances par Monsieur André Sougné, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 22, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06655/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

GOLDEN BELL RESORT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 63.826.

Le bilan au 31 décembre 2001 approuvé par l'Assemblée Générale du 13 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

Signature.

(06532/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

IMMOFIN LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 56.495.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société IMMOFIN LUX S.A. de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06533/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

IMMEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 41.064.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société IMMEMBOURG S.A. de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06534/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

FILM FINANCES SERVICES LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 35.340.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 janvier 2003, vol. 578, fol. 77, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Richard M. Soames, Los Angeles, administrateur-délégué;
- Monsieur Steven A. Ransohoff, Los Angeles;
- Monsieur Kurt S. Woolner, Los Angeles;
- Monsieur Graham S. Easton, Londres.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, société anonyme, Luxembourg.

Le siège de la société est transféré du 11, boulevard du Prince Henri au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Signature.

(06591/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

VAN HOLDER FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 59.895.

Le bilan au 30 septembre 2001 approuvé par l'Assemblée Générale du 7 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

Signature.

(06535/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

GLOBAL FOCUS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 47.193.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société GLOBAL FOCUS SAH de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06536/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

FREIBURG S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 49.413.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société FREIBURG SAH de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06537/230/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

VENUS ENTREPRISES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 55.942.

Le bilan au 30 juin 2002 approuvé par l'Assemblée Générale du 13 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

Signature.

(06538/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

KEVIN MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 71.492.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 6, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Signature.

(06595/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

FONLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 39.972.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société FONLUX S.A. de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06539/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

PHILIMONTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 50.652.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société PHILIMONTE S.A. de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06540/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

AD VALLEO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 74.446.

Le bilan au 31 décembre 2001 approuvé par l'Assemblée Générale du 25 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

Signature.

(06541/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

CORTEZ VENTURES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 61.118.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 janvier 2003, vol. 578, fol. 77, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2002

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Claude Schmitz en tant qu'administrateur.

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Philippe Houman, avocat, demeurant à Genève.
- Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Signature.

(06592/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

LANSAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 86.241.

—
Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société LANSAN S.A. de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06542/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

XARET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 70.308.

—
Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société XARET S.A. de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06544/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

ISI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 60.268.

—
Le bilan au 30 septembre 2001 approuvé par l'Assemblée Générale du 2 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

Signature.

(06546/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

LINK LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, route d'Olm.
R. C. Luxembourg B 45.964.

—
Le bilan au 31 décembre 2001 approuvé par l'Assemblée Générale du 19 avril 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

Signature.

(06547/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

E.M.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 48.969.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 6, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Signature.

(06596/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

SPECTRACOM TECHNOLOGIES CORPORATION OF EUROPE, S.à r.l.,**Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 23.971.

Le siège social à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal est dénoncé avec effet immédiat.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OSCH & ARENDT, Avocats

Le domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 19, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06548/999/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

INTERMECA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.

R. C. Luxembourg B 84.508.

Le bilan au 31 décembre 2001 approuvé par l'Assemblée Générale du 9 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

Signature.

(06554/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

TAKE OVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.

R. C. Luxembourg B 79.090.

Le bilan au 31 décembre 2001 approuvé par l'Assemblée Générale du 20 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

Signature.

(06556/032/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

ATML FINAUXA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 75.970.

Le bilan au 30 avril 2001 approuvé par l'Assemblée Générale du 20 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

Signature.

(06557/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

MAJO FINANZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 13.141.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2003, vol. 578, fol. 77, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

MAJO FINANZ HOLDING S.A.

Signature

Un administrateur

(06588/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

TRANSNICO INTERNATIONAL MARINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 66.211.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 30 décembre 2002, numéro 2002/1969 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 2 janvier 2003, volume 426, folio 66, case 3, que la société anonyme TRANSNICO INTERNATIONAL MARINA S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, constituée sous la dénomination de L.T. INVEST S.A. suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 9 septembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 840 du 18 novembre 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire soussigné, en date du 7 novembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 369 du 18 mai 2001,

a été dissoute avec effet au 31 décembre 2002.

Monsieur Thierry Nicolas, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Bruxelles, 114, avenue Montjoie est devenu propriétaire de toutes les actions de la société dissoute et en sa qualité de liquidateur il déclare que tout le passif de la société est réglé; que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout le passif éventuel de la société dissoute.

La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société.

Tous les livres et documents de la société seront conservés, pendant le délai légal de cinq ans, au siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Bascharage, le 17 janvier 2003.

Pour extrait

A. Weber

Le notaire

(06555/236/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

SOPAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.360.

Les comptes annuels au 30 septembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 21, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(06573/749/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

PROFESSIONAL BUSINESS SOFTWARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5720 Aspelt, 13, rue Gennerwiss.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 14 janvier 2003, vol. 177, fol. 80, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(06576/820/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

CGI INFORMATION SYSTEMS AND MANAGEMENT CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 65.344.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 26, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Signature.

(06597/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

M DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5328 Medingen, 4A, rue de Dahlheim.
R. C. Luxembourg B 62.674.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 14 janvier 2003, vol. 177, fol. 80, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(06577/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

TOSENG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 63, rue de Clausen.
R. C. Luxembourg B 45.881.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 14 janvier 2003, vol. 177, fol. 80, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(06578/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

FABER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 10-12, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 25.586.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 14 janvier 2003, vol. 177, fol. 80, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(06579/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

P.G.S. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 74.939.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 17 janvier 2003, que la FIDUCIAIRE I.T.P. S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société anonyme P.G.S. INTERNATIONAL S.A. à L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000».

Livange, le 20 janvier 2003.

FIDUCIAIRE I.T.P. S.A.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 17 janvier 2003, que la société CHANNEL HOLDINGS INC démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société anonyme P.G.S. INTERNATIONAL S.A.»

Livange, le 20 janvier 2003.

CHANNEL HOLDINGS INC.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 17 janvier 2003, que la société DUSTIN INVEST INC démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société anonyme P.G.S. INTERNATIONAL S.A.»

Livange, le 20 janvier 2003.

DUSTIN INVEST INC.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 21, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06594/999/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

KRENTZ & GRIFFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8265 Mamer, 4, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 78.319.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 14 janvier 2003, vol. 177, fol. 80, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(06580/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

MARWIN BAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 75.130.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 14 janvier 2003, vol. 177, fol. 80, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(06581/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

KUECHENGALERIE, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 39.110.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 14 janvier 2003, vol. 177, fol. 80, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(06582/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

LEASECAR S.A., Société Anonyme,**(anc. SOUND VALUES S.A.).**

R. C. Luxembourg B 75.777.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 7 novembre 2002, que la FIDUCIAIRE I.T.P S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société anonyme LEASECAR S.A. à L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000».

Livange, le 20 janvier 2003.

FIDUCIAIRE I.T.P S.A.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 7 novembre 2002, que Madame Brigitte Siret démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société anonyme LEASECAR S.A.

Livange, le 20 janvier 2003.

B. Siret.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 7 novembre 2002, que Monsieur Jean-Marie Detourbet démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société anonyme LEASECAR S.A.

Livange, le 20 janvier 2003.

J.-M. Detourbet.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 7 novembre 2002, que Monsieur Pascal Bonnet démissionne avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société anonyme LEASECAR S.A.

Livange, le 20 janvier 2003.

P. Bonnet.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 21, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06599/999/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

TECHNOCONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4621 Differdange, 10, place du Marché.
R. C. Luxembourg B 39.414.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 14 janvier 2003, vol. 177, fol. 80, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(06583/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

ESTIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 84.932.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire du conseil d'administration du 2 décembre 2002 que Monsieur Carl Heggli, avocat, demeurant à Genève (Suisse), signataire de catégorie A et Président du Conseil d'Administration, a été nommé Administrateur-Délégué avec pouvoir de gestion sous sa seule signature.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 5, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06584/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

PHOTO OR CADRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Beggen, 233-241, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 84.425.

—
EXTRAIT

Sur demande du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 7 janvier 2003, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. «révocation de Messieurs Jean-Paul Gribaumont et Dominique Cipparronne de leur poste d'administrateur de la société PHOTO OR CADRE S.A.

2. nominations y consécutives:

- de Madame Geneviève Hercot-Leguebe, secrétaire, demeurant à B-6700 Fouches-Arlon, 92, rue de la Vallée, en qualité de 1^{er} administrateur;

- de Madame Claire Leguebe, secrétaire, demeurant à B-6741 Vance, 35, rue du Faubourg, en qualité du 2^{ème} administrateur.»

Pour extrait conforme

P. Leguebe

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 21, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06593/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

EIM PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 52.297.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Signature.

(06598/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

EIM HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 62.391.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Signature.

(06600/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

CGI INFORMATION SYSTEMS AND MANAGEMENT CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 65.344.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg

Il résulte dudit procès-verbal le siège social de la société est désormais situé au 4-6, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg au lieu du 65, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 26, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06601/768/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

CORALIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 85.722.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 16 décembre 2002 à 9 heures

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires Messieurs Mauro Tacchi, Paul Huberty et Jean-Paul Frank, et au commissaire aux comptes démissionnaire la société LUX-AUDIT S.A., de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés BRYCE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A. et Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, ont été nommés comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

La société MARBLEDEAL LTD, avec siège social au 120, East Road, GB-London N1 6AA, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Le siège social de la société est désormais située au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, au lieu du 16, Val Sainte-Croix, L-1370 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg en date du 16 décembre 2002 à 10 heures

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg a été élu aux fonctions d'Administrateur-délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 6, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06604/768/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

PIWEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 6.326.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 janvier 2003.

Signature.

(06607/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

AVRIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 85.631.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire
tenue à Luxembourg le 16 décembre 2002 à 11 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires Messieurs Alain Bales, Paul Huberty et Jean-Paul Frank, et au commissaire aux comptes démissionnaire la société LUX-AUDIT S.A., de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés BRYCE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A. et Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, ont été nommés comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

La société MARBLEDEAL LTD, avec siège social au 120, East Road, GB-London N1 6AA, a été nommé comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Le siège social de la société est désormais situé au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, au lieu du 16, Val Sainte-Croix, L-1370 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration
tenu à Luxembourg en date du 16 décembre 2002 à 12 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Messieurs Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg a été élu aux fonctions d'Administrateur-délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 6, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06606/768/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

PAPETERIE EN GROS TOEPKE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Howald.
R. C. Luxembourg B 41.053.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 janvier 2003.

Signature.

(06609/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

CABRI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Blaschette.
R. C. Luxembourg B 16.991.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 janvier 2003.

Signature.

(06610/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

**ABM NETWORK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
(anc. ABM VENTURE CAPITAL S.A.)**

Siège social: L-2179 Luxembourg, 9, place Abbé P.J. Charles Mullendorff.
R. C. Luxembourg B 77.343.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 janvier 2003 que:
- décharge est accordée au directeur A démissionnaire, Madame Sara Cipollini pour le reste de son mandat,
- Madame Sara Cipollini, Directeur Général, est élue nouveau directeur B de la société. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2006.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

V. Delrue / A. Compère.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 21, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06667/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

ZEAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

STATUTES

In the year two thousand two, on the 13th of December.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

ZEAN LUXEMBOURG, S.à r.l., a company with registered office at 112, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
here represented by Mrs Marilou Meijer, residing at 71, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg,
by virtue of a proxy given on December 13, 2002.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to a one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name ZEAN INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, all fully paid and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers A and B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2002.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

ZEAN LUXEMBOURG, S.à r.l., the appearing party prenamed, represented as stated here above, declares to have fully paid the five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred fifty euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers:

Manager A:

- Mr Dirk Oppelaar, lawyer, residing at 62 rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg.

Managers B:

- Mr Yoram Landau, lawyer, residing at Wingate 63, Herzelia Pitouch, 46851, Israel.

- Mr Yair Landau, lawyer, residing at Wingate 63, Herzelia Pitouch, 46851, Israel.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B.

- 2) The address of the corporation is fixed at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le 13 décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

ZEAN LUXEMBOURG, S.à r.l., une société ayant son siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; ici représentée par Madame Marilou Meijer, Gérant, demeurant à 71, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 décembre 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agisse, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination ZEAN INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euro (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants A et B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2002.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La société comparante ZEAN LUXEMBOURG, S.à r.l., représentée comme dit est, a déclaré que les cinq cents (500) parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille euro cinq cents (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérant A:

- Monsieur Dirk Oppelaar, juriste, demeurant 62, rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg;

Gérants B:

- Monsieur Yoram Landau, juriste, demeurant Wingate 63, Herzelia Pitouch, 46851 Israel;
- Mr Yair Landau, juriste, demeurant Wingate 63, Herzelia Pitouch, 46851, Israel.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

1) L'adresse de la Société est fixée à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante, représentée comme dit est, l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Meijer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 137S, fol. 59, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 16 janvier 2003.

G. Lecuit.

(06694/220/261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

ZEAN EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

STATUTES

In the year two thousand two, on the 13th of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

ZEAN INVESTMENTS, S.à r.l., a company with registered office at 112 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; here represented by Mrs Marilou Meijer, lawyer, residing at 71, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 13, 2002.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to a one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name ZEAN EUROPE, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, all fully paid and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders

representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers A and B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2002.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

ZEAN INVESTMENTS, S.à r.l., the appearing party prenamed, represented as stated here above, declares to have fully paid the five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euros (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

Manager A:

- Mrs Virginie Delrue, lawyer, residing 9, Route de Perlé, L-8833 Wolwelange.

Managers B:

- Mr Yoram Landau, lawyer, residing at Wingate 63, Herzelia Pitouch, 46851, Israel.

- Mr Yair Landau, lawyer, residing at Wingate 63, Herzelia Pitouch, 46851, Israel.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B.

2) The address of the corporation is fixed at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le 13 décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

ZEAN INVESTMENTS, S.à r.l., une société ayant son siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; ici représentée par Madame Marilou Meijer, juriste, demeurant à 71, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 décembre 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agisse, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination ZEAN EUROPE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants A et B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2002.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La société comparante ZEAN INVESTMENTS, S.à r.l., représentée comme dit est, a déclaré que les cinq cents (500) parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille euros cinq cents (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérant A:

- Mademoiselle Virginie Delrue, juriste, demeurant 9, Route de Perlé, L-8833 Wolwelage;

Gérants B:

- Monsieur Yoram Landau, juriste, demeurant à Wingate 63, Herzelia Pitouch, 46851 Israel.

- Monsieur Yair Landau, juriste, demeurant à Wingate 63, Herzelia Pitouch, 46851 Israel.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

1) L'adresse de la Société est fixée à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante, représentée comme dit est, l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Meijer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 137S, fol. 59, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 16 janvier 2003.

G. Lecuit.

(06696/220/262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

DE BEI'ERMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Clemency.

R. C. Luxembourg B 44.758.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 janvier 2003.

Signature.

(06611/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.